



COMMUNIQUE SUR LA SITUATION AU MALI

1. Suite à son communiqué publié au cours de la journée du 18 août 2020 faisant état d'une mutinerie en cours au sein des Forces Armées Maliennes, la CEDEAO a noté avec une très grande préoccupation la prise de pouvoir par des militaires putschistes maliens.
2. Cette prise de pouvoir intervient dans un contexte de crise socio-politique difficile. En effet, la CEDEAO rappelle qu'elle a engagé un processus de médiation depuis plus de deux mois en vue de trouver une solution à cette crise. Suite à ce coup de force des militaires putschistes maliens, qui est de nature à avoir un impact négatif sur la paix et la stabilité au Mali et dans la sous-région, la CEDEAO :
 - a) condamne avec la plus grande fermeté le renversement par des militaires putschistes du Gouvernement démocratiquement élu du Président Ibrahim Boubacar Kéita;
 - b) dénie catégoriquement toute forme de légitimité aux putschistes et exige le rétablissement immédiat de l'ordre constitutionnel ;
 - c) rappelle aux militaires leur responsabilité sur la sûreté et la sécurité du Président Ibrahim Boubacar Kéita et des officiels arrêtés ;
 - d) exige la libération immédiate du Président Ibrahim Boubacar Kéita et de tous les officiels arrêtés ;
 - e) suspend le Mali de tous les Organes de décision de la CEDEAO avec effet immédiat, conformément au Protocole additionnel sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance et ce, jusqu'au rétablissement effectif de l'ordre constitutionnel ;
 - f) décide de la fermeture de toutes les frontières terrestres et aériennes ainsi que l'arrêt de tous les flux et transactions économiques, commerciales et financières entre les pays

membres de la CEDEAO et le Mali et invite tous les partenaires à faire de même ;

- g) demande la montée en puissance immédiate de la Force en Attente de la CEDEAO ;
- h) demande la mise en œuvre immédiate d'un ensemble de sanctions contre tous les putschistes et leurs partenaires et collaborateurs ;
- i) décide de dépêcher une délégation de haut niveau pour assurer le retour immédiat de l'ordre constitutionnel ;
- j) décide de demeurer saisie de la situation au Mali.



Fait à Abuja le 18 août 2020
Commission de la CEDEAO